



EUROPEAN UNION

OSCE Permanent Council Nr 1030 Vienna, 11 Décembre 2014

Déclaration de l'UE en réponse aux représentants personnels de la Présidence

L'Union Européenne remercie les trois représentants personnels de la Présidence pour leurs interventions. Les actes de haine que vous décrivez, qu'il s'agisse de l'antisémitisme, de la stigmatisation des musulmans, de l'exclusion des chrétiens, du racisme à l'encontre des populations Roms ou bien encore des discriminations contre les femmes, y compris dans les pays de l'UE, sont contraires à toutes les valeurs des droits de l'homme. Elles doivent être combattues avec détermination. Ce n'est pas seulement une nécessité mais aussi une obligation pour tous les Etats participants, résultant des engagements sans équivoque de l'OSCE dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance. Votre travail inlassable de plaider, aux côtés du BIDDH, contribue à maintenir cet objectif à l'agenda.

Dans ce combat, l'UE tient à saluer les efforts entrepris, sous l'égide de la présidence suisse, afin d'harmoniser vos activités. L'UE est convaincue que les mesures que vous avez engagées en vue de mieux articuler vos travaux respectifs, via notamment l'organisation de visites conjointes, ainsi que vos activités avec celles du BIDDH, vont dans le sens de plus d'efficacité. Votre souci de bâtir une relation de travail étroite avec les autres organes compétents en matière de lutte contre le racisme au Conseil de l'Europe et aux Nations Unies répond à un impératif de cohérence plus que jamais nécessaire face au caractère multiforme des manifestations de haine. Vous pourrez compter sur notre plein soutien pour la poursuite de vos efforts en ce sens.

Tout en prenant en compte la spécificité de certaines formes d'intolérance, il nous apparaît essentiel en effet d'éviter une segmentation des activités de l'OSCE, qui aboutirait à privilégier le combat contre certains types de discrimination au détriment d'autres, au risque de les accroître ou bien de susciter une concurrence

contreproductive entre les victimes de l'intolérance. Il s'agit de maintenir une approche commune dans notre lutte qui vise à endiguer la haine de l'autre en raison de ses différences, quels que soient ses motifs, et à rappeler l'égalité de dignité de tout être humain.

A cet égard, l'UE est particulièrement préoccupée par l'instrumentalisation politique de certains appels à la haine et la négation des libertés fondamentales de certains individus ou communautés dans l'espace OSCE. L'année écoulée, nous avons eu l'occasion de déplorer plusieurs fois le manque d'implication des autorités publiques de certains Etats participants dans la lutte contre les actes d'intolérance en raison de l'appartenance nationale, ethnique, raciale, religieuse, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre ; leur silence, voire l'adoption de mesures ouvertement stigmatisantes, encouragent ces comportements. Les lois présentées comme visant à réprimer « la propagande homosexuelle » récemment adoptées ou en cours d'examen dans l'espace OSCE constituent un exemple concret des mesures encourageant la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI, en violation des libertés fondamentales de ces dernières. Par notre histoire, nous, Etats de l'OSCE, avons le devoir de faire en sorte que la diversité ethnique, culturelle, religieuse, politique, sociale, géographique et autre, qui constitue notre espace, demeure une richesse, et non une cause et un instrument de conflit.

Ce devoir passe par l'adoption d'une approche exhaustive impliquant à la fois une lutte active de nos autorités publiques contre toutes les formes d'intolérance, y compris en combattant les préjugés, mais aussi par la mise en œuvre strict des engagements en matière de crimes de haine. Les ressources du BIDDH doivent être utilisées à plein escient en ce sens. L'UE bénéficie également du travail de collecte de l'agence des droits fondamentaux afin d'affiner ses politiques dans ce domaine. L'établissement de partenariats avec la société civile est déterminante à la fois pour identifier les discriminations et sensibiliser les citoyens et leurs dirigeants. A cet égard, nous saluons la tenue de la conférence de Berlin les 12-13 novembre ainsi que l'adoption de la déclaration adoptée la semaine dernière à Bâle à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la déclaration contre l'antisémitisme.

En conclusion, l'UE réitère sa détermination à mettre en œuvre les engagements de l'OSCE dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination, et à

tirer pleinement partie de l'assistance technique fournie par le BIDDH, ainsi que des travaux des représentants personnels.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, l'Islande+ et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre, Monaco et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.